



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 JUIN 2024

Date de convocation : 07/06/2024

Date d'affichage : 07/06/2024

Nombre de conseillers

en exercice . 23

présents..... 16

votants 20

L'an deux mille vingt-quatre à vingt heures, le treize juin,
Le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des associations de Cré sur Loir.
En séance publique sous la présidence de Monsieur Gwénaél de SAGAZAN, Maire.

Etaient présents : Christophe BESNARD, Hervé BOIS, Loïc CHAUVEAU, Ludovic DALAINE, Gwénaél de SAGAZAN, Jérôme FAUVEAU, Philippe GOUIN, Véronique HERVE, Michelle HOTONNIER, Marie-Bertille JEANSON, Nicole LEBOUCHER, Noëlle MORAND-MONTEIL, Marie PAINPARAY, Noël PERPOIL, Céline PITET, Sophie REMARS.

Etaient absents excusés : Philippe ALUSSE, Dominique COSNARD, Isabelle GILLET, Manuela GOUPIL, Christine HERISSON, Marc NAULET, Patrice ROGER.

- Dominique COSNARD donne pouvoir à Loïc CHAUVEAU,
 - Isabelle GILLET donne pouvoir à Jérôme FAUVEAU,
 - Manuela GOUPIL donne pouvoir à Véronique HERVE,
 - Christine HERISSON donne pouvoir à Noël PERPOIL.
-
- Approbation du Procès-verbal de la séance du 11 avril 2024
 - Nomination d'un secrétaire de séance : Noël Perpoil

20h : Intervention d'EDF-ENR sur études de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux.

Intervention de Monsieur Malcolm Blanchet, conseiller solaire chez EDF. M. Blanchet a étudié les toitures de la mairie de Cré, l'école de Cré, l'atelier de Cré, le stade et la salle des fêtes de Bazouges.

Concernant la mairie, l'école et l'atelier de Cré, il s'avère qu'il n'y a pas assez de surface de toiture disponible pour les panneaux et que la rentabilité ne serait pas intéressante. Il faut savoir également que les ombrières sont deux fois plus coûteuses à installer que des panneaux photovoltaïques.

Concernant la salle des fêtes, la première étude prévoit un investissement de 27 428 € et une économie annuelle d'autoconsommation d'environ 2 200 €, et vente du surplus.

Concernant le stade municipal, la première étude prévoit un investissement de 41 300 € et une économie annuelle d'autoconsommation d'environ 3 200 €, et vente du surplus.

Les panneaux sont garantis 30 ans et prévoir 10 mois de délai pour l'installation.



Il a été demandé à M. Blanchet de faire une étude également sur la toiture de l'école Gaston Chaissac.

Pour la salle des fêtes et le stade une étude plus technique est lancée.

➤ **VALIDATION DU NOM DE LA BOUTIQUE EPHEMERE – PLACE SAINT AUBIN**

Ci-dessous l'ensemble des propositions émises pour le nom de la boutique éphémère :

- L'éphémère Saint-Aubin
- L'éphémère du Vieux Bourg
- L'éphémère
- Découverte Ephémère
- Ephémère partagée
- L'aperçu Ephémère
- L'aperçu
- La fugacerie
- Le clin d'œil
- L'atelier
- Au jour le jour
- De passage
- D'un jour à l'autre
- L'entrevue
- L'antre'vue
- L'unique objet
- Le garage à bateaux

Après débat et vote, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- De retenir « L'éphémère » comme nom de la boutique du 1bis place St-Aubin,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

➤ **CONTRATS A DUREE DETERMINEE POUR UN POSTE D'ATSEM ET UN POSTE D'ASSISTANT(E) PEDAGOGIQUE ET EDUCATIF**

1. Sur l'année scolaire 2023-2024, un agent a été recruté sur le temps du matin pour un poste d'ATSEM dans la classe des GS-CP de l'école Gaston Chaissac et sur le temps du midi pour le service cantine.
2. A la rentrée scolaire 2023, un agent a été recruté sur le temps du matin pour un poste d'assistant pédagogique éducatif pour la classe à 4 niveaux (CE1 à CM2) de l'Ecole du Bourg Joly.

En prévision de la rentrée scolaire 2024, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de renouveler les deux contrats à durée déterminée pour l'année scolaire 2024-2025 :

- **Un poste d'Atsem/adjoint technique à raison de 32 heures sur les semaines scolaires**
Horaires indicatifs : Lundi-mardi-jeudi-vendredi 8h20-12h10 ATSEM / 12h10-14h TEMPS CANTINE / 14h-15h20 ATSEM et le mercredi 8h20 – 12h20 ATSEM
- **Un poste d'assistant(e) pédagogique et éducatif à raison de 20 heures sur les semaines scolaires**
Horaires indicatifs : Lundi-mardi-mercredi-jeudi-vendredi 8h15-12h15
- **D'autoriser Monsieur ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

➤ **MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT TITULAIRE**

La garderie périscolaire est gérée par l'association Familles Rurales via une convention qui lie les communes de La Chapelle d'Aligné, Crosmières et Bazouges-Cré sur Loir avec une mise à disposition du personnel communal.

Pour la garderie de Bazouges un seul agent est présent à 7h30 pour accueillir les enfants. De plus en plus d'enfants sont accueillis le matin et il est nécessaire de passer à deux agents.

Il est donc proposé de fusionner la garderie du matin (comme le soir) avec les deux écoles Gaston Chaissac et St-Joseph et récupérer Marie Desmarres à la garderie du matin qui sera en binôme avec Fabienne Planchot. Il est donc nécessaire d'augmenter les heures de Marie Desmarres de 4h par semaine sur les 36 semaines scolaires pour la garderie du matin.

Vu :

- le code général des collectivités territoriales,
- le code général de la fonction publique,
- la délibération 17 mars 2016 portant création de l'emploi d'adjoint d'animation 2^e classe,
- l'arrêté en date du 30 mars 2016 portant recrutement sur cet emploi de Madame Marie Desmarres en qualité de adjoint d'animation 2^e classe à temps non complet à compter du 18 avril 2016,
- l'acceptation par l'agent de la modification de son temps de travail,
- l'avis du Comité social territorial du 20/06/2024

Le Maire rapporte que le besoin ayant procédé à la création de cet emploi permanent occupé par Madame Marie Desmarres a évolué et que le nombre d'heures de service doit être revu à la hausse.

La nouvelle quotité de temps de travail nécessaire est désormais de 792 heures annuelle (au lieu de 648 h/an).

Madame Marie Desmarres a accepté cette modification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider :

Article 1 : Le nombre d'heures de service de l'emploi permanent d'adjoint d'animation 2^e classe (à compléter) est de 792 heures effectives annuelles à compter du 1^e septembre 2024,

Article 2 : L'agent occupant cet emploi percevra à compter de la date mentionnée à l'article 1er une rémunération calculée sur cette nouvelle quotité de travail.

Article 3 : Le Maire ou son représentant est autorisé à adopter tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Article 4 : La délibération du 17 mars 2016 portant création de l'emploi d'adjoint d'animation 2^e classe est abrogée en tant qu'elle fixe le nombre d'heures de service de cet emploi à compter de la date mentionnée à l'article 1^{er},

Article 5 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Article 6 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2



mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

➤ **CIMETIERE : TARIFICATION JARDIN DU SOUVENIR**

Pour mémoire, les tarifs des cimetières de Bazouges et de Cré ont été harmonisés comme suit au 1^{er} janvier 2020 :

- Concession – 30 ans : 170 euros
Renouvellement de concession possible sur une même durée et au même prix
- Concession enfant : gratuit jusqu'à 6 ans
- Case colombarium – 30 ans : 600 euros
- Cavurne – 30 ans : 600 euros
- Jardin du souvenir, dispersion de cendres : 20 euros
- Jardin du souvenir, pose plaque sur lutrin ou stèle – 15 ans : 30 euros

Pour des questions réglementaires, il n'est plus autorisé de facturer la dispersion de cendres dans le jardin du souvenir.

Il est donc proposé de supprimer cette ligne et de facturer 50 euros la fourniture de la plaque sur lutrin ou stèle :

- ~~Jardin du souvenir, dispersion de cendres : 20 euros~~
- Jardin du souvenir, pose plaque sur lutrin ou stèle – 15 ans : 50 euros

Les autres tarifs sont inchangés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De valider le prix de la plaque sur lutrin ou stèle dans le jardin du souvenir à 50 € et de supprimer le tarif dispersion de cendres,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en place de cette décision.**

➤ **DEMANDE D'AMENAGEMENT DE LOYER POUR LA PHARMACIE**

Le maintien des pharmacies en milieu rural est un véritable défi. La pharmacie de Bazouges-Cré sur Loir en vente depuis plusieurs années ne trouve pas d'acquéreur et son pharmacien, en âge de se retirer, poursuit son activité dans l'espoir d'un repreneur. A cela s'ajoute une baisse d'activité liée au manque de médecins dans le cabinet médical de Bazouges-Cré sur Loir engendrant des difficultés financières et l'incertitude d'une continuité de ce service à la population.

Il y a toutefois un espoir de changement de réglementation concernant les transmissions de pharmacie et le pharmacien serait prêt à poursuivre son activité dans l'attente de cette nouvelle législation mais sollicite un effort de la commune sur le loyer.

Afin de soutenir le pharmacien et lui permettre de poursuivre son activité, le Conseil Municipal, après débat, a décidé à l'unanimité :

- **De valider un rabais de loyer de 50 % pour les six prochains mois, à savoir du 1^{er} juillet au 31 décembre 2024, soit un loyer à 587,80 € HT,**
- **De réexaminer la situation à l'issue de cette période,**



- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

Jérôme Fauveau présente la situation de la pharmacie. Elle est à vendre depuis 4 ans, M. Courtin qui a 73 ans souhaite vivement se retirer. Il lui reste un petit espoir de vente avec le projet d'une nouvelle réglementation sur les pharmacies. Par contre s'il n'y a pas d'avancée majeure il sera contraint de fermer définitivement. M. Courtin a embauché une salariée pour le remplacer de temps en temps, il est prêt à poursuivre encore quelques temps son activité dans l'espoir de vendre mais demande à la commune de bien vouloir faire un effort sur le loyer. Ainsi soit on l'encourage à maintenir la pharmacie ouverte et on l'aide, soit on ne fait rien et c'est la fermeture assurée et définitive. De plus il y a déjà eu des efforts de fait sur d'autres commerces de la commune, il paraît donc équitable d'aider la pharmacie après toutes ces années de service.

Gwénaél de Sagazan ajoute que l'absence de médecin accentue la problématique de la pharmacie.

Christophe Besnard précise que si la pharmacie ferme il n'y aura plus de loyer du tout.

➤ **CHOIX DU ROBOT DE TONTE**

Il a été décidé de faire l'acquisition d'un robot de tonte pour le stade municipal afin de décharger les agents techniques et gagner en qualité de tonte.

3 devis ont été reçus avec des technologies un peu différentes, il y a eu des démonstrations et des visites de site.

Après débat, le Conseil Municipal a décidé à 14 voix pour et 6 abstentions :

- **De valider l'offre de EQUIP'JARDINS d'un montant de 23 471,70 € HT,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en place de cette décision.**

EQUIP'JARDIN	Robot de tonte Echo TM 2050 RTK avec temps de tonte par terrain de 5h30. Garantie 2 ans pièces et main d'œuvre - tonte sur 4 directions - plateau de tonte à recouvrement total en 5 têtes de coupes flottantes - deux sens de rotation pour une usure parfaite des couteaux et pour faciliter le nettoyage - 103 cm de coupe soit 5h30 par terrain parfaitement tondu - antenne 4G et non radio pour une meilleure réception - une capacité de tonte à 1450 M2/H - une coque robuste - tête flottante pour une meilleure qualité de coupe <i>Contrat d'entretien : une révision par an à 1 690 € TTC</i>	23 471,70 € HT
---------------------	--	-----------------------

Loïc Chauveau présente les 3 offres reçues en termes de prix et qualité de service. Il fait un comparatif également du coût de fonctionnement annuel du tracteur tondeuse. Il faut compter 5 500 € par an (changement de lames, révision annuelle, fioul, heures des agents) alors que le coût annuel de fonctionnement du robot de tonte revient à 2 500 €/an (électricité, révision annuelle et frais déplacement, lames). L'économie est de 50 % et en plus on récupère environ 110-120 heures d'un agent technique.

Le robot de tonte Equip'jardin n'est pas le moins cher mais semble être le plus performant et surtout le plus rapide (5h30 pour un terrain). En effet il faut faire le planning des tontes sur des plages horaires restreintes (entraînements, matchs, arrosage...).

Gwénaél de Sagazan ajoute qu'il est important de décharger nos agents techniques des tontes du stade car il y a de plus en plus d'entretien d'espaces verts sur la commune (vieux bourg, MAM...).

➤ **CHOIX DU FOURNISSEUR D'ENERGIE**

La commune a contractualisé avec ENGIE en décembre 2020 pour la fourniture d'énergie de l'ensemble des compteurs. Ce contrat arrive à échéance le 31/12/2024.

Ci-dessous les conditions de ce contrat :

	Nbre de points d'énergie	Consommation prévisionnelle annuelle	Prix moyen fourniture	Budget fourniture	Budget acheminement « TURPE »	Budget total HT
ENGIE	34	246 973 kWh/an		27 765,70 €/an HT	20 857,66 €/an HT	48 623,36 €/an HT

Un appel d'offres a donc été lancé pour la fourniture d'électricité des **36 points de livraison** que compte la commune pour les **années 2025 et 2026**.

2 offres ont été reçues ce jeudi 13 juin (date de fin de la consultation) et celles-ci ne sont valables que jusqu'à demain vendredi 14 juin – 17h.

	Nbre de points d'énergie	Consommation prévisionnelle annuelle	Prix moyen fourniture	Budget fourniture	Budget acheminement « TURPE »	Budget total HT
EDF	36	258 794 kWh/an	12,17 c€/kWh	31 501,77 €/an HT	20 255,29 €/an HT	51 757,06 €/an HT
ENGIE	36	250 312 kWh/an	10,80 c€/kWh	27 039,61 €/an HT	20 255,29 €/an HT	47 294,90 €/an HT

L'offre la mieux disante est celle d'ENGIE.

Ainsi le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de retenir l'offre de fourniture d'électricité de Engie pour les années 2025 et 2026,
- Et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Hervé Bois précise que la commune a diminué d'environ 30 à 35 % sa consommation électrique avec les changements des ampoules par du LED et par le fait de couper l'éclairage à 21h.

➤ **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2024-2028 AU TITRE DES CONTRATS ENFANCE JEUNESSE POUR LA GARDERIE PERISCOLAIRE**

Pour rappel, la Convention territoriale globale (CTG) formalise le partenariat avec la Caisse d'allocations familiale (CAF) de la Sarthe pour tous projets visant au maintien et développement des services aux familles.

Cette convention matérialise l'engagement conjoint de la CAF de la Sarthe et des collectivités à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire de la Communauté de communes du Pays fléchois.

Bien que le pilotage global de ce partenariat soit assuré au niveau communautaire, il appartient aux communes, qui gèrent et financent des services financés par la CAF, de renouveler leur adhésion à la



CTG pour la période 2024/2028 qui sera signée à l'automne 2024 et de s'engager sur le maintien de leurs services sur toute la durée de la convention.

La commune de Bazouges-Cré sur Loir bénéficie d'un financement bonifié de la CAF de la Sarthe. En signant cette convention, il pourra lui être versé directement sous forme de « Bonus territoire CTG ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- **De renouveler son engagement sur le maintien des services financés par la Caisse d'allocations familiale (CAF) de la Sarthe sur l'ensemble de la période de la Convention territoriale globale (CTG),**
- **D'adhérer à la Convention Territoriale Globale de la Communauté de communes du Pays fléchois pour la période 2024/2028,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire (ou son représentant) à signer la convention et ses éventuels avenants, ainsi que tous documents administratifs ou financiers se rapportant à ladite CTG.**

➤ **CCPF : DELIBERATION D'INTENTION SUR COMPETENCE CULTURE**

La commune a lancé une réflexion sur une médiathèque/centre d'animation en début de mandat. Celle-ci ayant conclu que le sujet ne pouvait pas être traité au niveau communal, un groupe de travail intercommunal élargi à la culture a été constitué en février 2023.

Ce groupe de travail composé d'un membre de chaque commune a été animé par Philippe Gouin. Celui-ci fait la lecture de la délibération soumise à l'approbation du conseil.

Vu la présentation faite lors de la Conférence des Maires du 22 mai 2024,

Les élus du Pays fléchois sont conscients que la culture est un vecteur incontournable de lien social, d'inclusion sociale et d'épanouissement. A ce titre, le groupe de travail « Culture » communautaire, composé d'un représentant de chaque commune, a réalisé un diagnostic de l'offre culturelle sur le territoire communautaire.

Afin de réaliser cet état des lieux, un certain nombre d'acteurs et de partenaires parmi lesquels les responsables des écoles de la communauté de communes, les cinq bibliothèques du territoire, la Bibliothèque Départementale, l'école de musique de la Flèche et l'association culturelle « Le Carroi » notamment ont été auditionnés.

Les différentes consultations menées ont permis d'identifier deux objectifs prioritaires :

- Réduire les inégalités d'accès à la musique en milieu rural, à travers l'éveil musical notamment ;
- Favoriser la promotion de la lecture sur le territoire communautaire et notamment chez les plus jeunes.

La déclinaison opérationnelle de ces objectifs serait la suivante :

- 1) Favoriser l'accès à l'éveil musical



Intervention d'un(e) DUMISTE (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant) dans toutes les classes des écoles publiques de la Communauté de communes du Pays fléchois une fois par semaine à compter de la rentrée scolaire 2024-2025.

2) Favoriser la promotion de la lecture

La Communauté de communes souhaite favoriser la promotion du livre et de la lecture en milieu rural et mettre en synergie les acteurs des territoires dans le domaine de la lecture. Il sera ainsi proposé dans le courant de l'année 2025 :

Lecture à l'école :

- Toutes les classes des écoles publiques de la Communauté de communes seront accueillies une fois par année scolaire à la bibliothèque municipale de la Flèche.
- Constitution d'un fonds spécifique et de malles de livres qui se déclinera en des malles de livres qui circuleront dans les écoles ainsi qu'un fonds de jeux pédagogiques.

Lecture tout public :

Mise en réseau des quatre bibliothèques existantes sur le territoire avec la bibliothèque de la Flèche. Ce travail sera accompagné d'un appui de la Bibliothèque Départementale pour créer une nouvelle dynamique (prêts de livres, documents, expositions, formations, conseils...).

La Communauté de communes n'ayant pas encore de compétence culturelle, la mise en œuvre de ces nouvelles actions se fera en trois temps :

- **A partir du 1^{er} septembre 2024** : mise en œuvre de l'éveil musical dans les écoles publiques de la Communauté de communes. La Ville de la Flèche procédera au recrutement des agents nécessaires et assurera la coordination et la gestion du dispositif. Au 31 décembre 2024, la Ville de la Flèche refacturera à chaque commune les coûts réels, répartis à la population, liés à l'éveil musical sur la période considérée.
- **A compter du 1^{er} janvier 2025**, sous réserve du vote favorable du conseil communautaire lors de la séance du 26 septembre 2024 et des communes membres, la Communauté de communes prendra une compétence en matière culturelle, dont le libellé précis sera défini dans les prochaines semaines. Cette compétence permettra à la Communauté de communes d'organiser les activités musicales au sein des écoles, de mettre en œuvre le projet lecture et de poser les bases d'un futur projet culturel de territoire, tel que proposé par la dernière Conférence des maires.

Dans un troisième temps, au 1^{er} janvier 2026 au plus tard, dans un souci de cohérence et de développement d'un projet lecture plus global à l'échelon intercommunal, la bibliothèque municipale de La Flèche sera transférée à la Communauté de communes du Pays fléchois, avec un financement par attribution de compensation depuis la ville de La Flèche.

Aussi, afin de pouvoir démarrer les actions dès la rentrée de septembre 2024, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De donner un avis favorable à la mise en œuvre des actions culturelles à compter du 1^{er} septembre et à la création d'une compétence culturelle au 1^{er} janvier 2025 selon les modalités précisées lors de la Conférence des Maires du 22 mai 2024 rappelées ci-dessus,**

- **D'accepter le remboursement des couts, au réel et répartis à la population, à la ville de la Flèche pour les activités organisées entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2024,**
- **De prendre acte des couts envisagés par commune pour l'exercice de cette nouvelle compétence tel que présenté en Conférence des maires et rappelé ci-dessous, et de s'engager à le prendre en charge à l'issue du travail qui sera fait par la CLECT :**

	Nbre d'hbts (Insee - Population légale municipale au 1/01/24)	Coût musique	Coût lecture sans recettes	Reste à charge (recettes comprises)	Total par communes
ARTHEZE	355	1 978 €	1 687 €	503 €	2 481 €
BAZOUGES-CRE-SUR-LE-LOIR	1 951	10 871 €	9 271 €	2 765 €	13 636 €
MAREIL-S/LOIR	659	3 672 €	3 132 €	934 €	4 606 €
THOREE-LES-PINS	738	4 112 €	3 507 €	1 046 €	5 158 €
COURCELLES-LA-FORET	409	2 279 €	1 944 €	580 €	2 859 €
VILLAINES-S/MALICORNE	1 034	5 761 €	4 914 €	1 465 €	7 227 €
LA CHAPELLE D'ALIGNÉ	1 714	9 550 €	8 145 €	2 429 €	11 979 €
CLERMONT-CREANS	1 274	7 099 €	6 054 €	1 806 €	8 904 €
CROSMIERES	1 012	5 639 €	4 809 €	1 434 €	7 073 €
BOUSSE	432	2 407 €	2 053 €	612 €	3 019 €
LIGRON	487	2 714 €	2 314 €	690 €	3 404 €
LA FONTAINE ST-MARTIN	600	3 343 €	2 851 €	850 €	4 193 €
OIZE	1 330	7 411 €	6 320 €	1 885 €	9 296 €
LA FLECHE	14 937	67 650 €	Transfert intégral au coût réel (prise en charge à 100% par la Flèche)		
TOTAL DONT LA FLECHE	26 932	132 507 €			
TOTAL AUTRES COMMUNES	11 995				

- **D'accepter la mise à disposition de services entre la Ville de la Flèche et la commune de Bazouges-Cré sur Loir pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2024,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir avec la commune de la Flèche ainsi que tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Philippe Gouin présente le travail effectué avec son groupe de travail culture au sein de la Communauté de Communes du Pays fléchois qu'il anime. Le groupe s'est réuni 6 fois et le projet a été présenté en conférence des Maires le 22/05/2024 et validé à l'unanimité lors de cette conférence.

Deux actions concrètes ressortent :

- 1) *Accès au service d'un ou deux dumistes (enseignement de la musique) qui passera 1 fois par semaine dans chaque classe à raison de 30 à 45mn,*
- 2) *Accès à la lecture en regroupant les 5 bibliothèques du territoire et en constituant un réseau et un fonds de lecture dans chaque école. Il y aurait également 1 passage par an à la bibliothèque de la Flèche pour chaque école.*

L'objectif est d'avoir le même service dans toutes les écoles du territoire.

Sophie Remars est sceptique sur le recrutement de dumistes car ils sont rares et prévient qu'il faudra un engagement des enseignants, lesquels devront proposer des projets éducatifs. Il ne faut pas que ce

soit de la consommation. Sophie s'interroge également sur l'intérêt de l'intervention d'un dumiste dans les classes de maternels.

Jérôme Fauveau est favorable à ces actions culturelles mais attire l'attention sur le coût de cette nouvelle compétence pour la Communauté de Communes du Pays fléchois. Il ne faudra pas dire dans un an que la CCPF n'a plus d'argent.

Gwénaél de Sagazan répond qu'effectivement il faut veiller au bon fonctionnement des services basiques de la CCPF, notamment la voirie, avant de se lancer dans des frais de fonctionnement significatifs sur de nouvelles compétences.

➤ **DECLASSEMENT D'UN TERRAIN RUE DES BRUANTS A CRE**

Afin de permettre la mise en vente de la parcelle Rue des Bruants en terrain à bâtir, qui est à ce jour non bornée (devis validé le 16/05/2024), il est nécessaire de prononcer sa désaffectation du service public et de déclasser le lot du domaine public communal.

Le bien ainsi désaffecté et déclassé, appartiendra au domaine privé de la commune et pourra être cédé pour une superficie d'environ 750 m².



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 5 abstentions et 15 voix pour :

- **De valider le déclassement de la parcelle mentionnée ci-dessus et de la border et l'intégrer dans le domaine privé de la commune,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en place de cette décision.**

Véronique Hervé préférerait voir une aire de jeux ou un emplacement pour les poubelles plutôt que de voir une nouvelle maison.

➤ **TARIF REPAS RESTAURANTS SCOLAIRES A COMPTER DE SEPTEMBRE 2024**

Lors du Conseil Municipal du 8 décembre 2022 et du 31 août 2023, il avait été décidé d'augmenter le prix du repas enfant à 3.50 € au 01 janvier 2023 et à 3.70 € au 01 septembre 2023 en précisant qu'à la rentrée de septembre 2024 la commission Enfance-Jeunesse souhaitait passer à 3.90 € le repas.

Il est ainsi proposé de suivre les recommandations de la commission Enfance-jeunesse et de passer de 3.70 € à **3.90 €** le prix du repas cantine à compter du **1^{er} septembre 2024**.

Récapitulatif des tarifs à compter du 1^{er} septembre 2024 :

Cantines de Bazouges et de Cré :

- repas enfant à **3,90 €**
- panier repas, coût du service cantine à **1.08 €**
- repas adulte à **6 €**

Goûter garderie du soir : **0,50 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De valider le changement de tarif ci-dessus,**
- **Et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

➤ **DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET GENERAL ET DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Budget général, décision modificative n°1 :

Suite aux enfouissements de réseaux de la route de St-Quentin il est nécessaire d'amortir ces travaux et ainsi de prévoir les crédits et la durée d'amortissement.

DECISION MODIFICATIVE

Chapitre 042	Dépenses	Article 681	+ 6 891.60 €
Chapitre 040	Recettes	Article 28041513	+ 6 891.60 €

Ecritures d'ordres à régulariser pour des avances de marché :

Chapitre 041	Dépenses	Article 231	+ 34 737,57 €
Chapitre 041	Recettes	Article 238	+ 34 737,57 €

DUREE AMORTISSEMENT

Enfouissement de réseaux : 5 ANS

Budget assainissement, décision modificative n°1 :

Deux immobilisations sont trop amorties. Il convient donc d'ouvrir les crédits pour régulariser ce trop perçu :

Chapitre 042	recettes	Article 781	+ 3287,88 € (3185.08 € + 102.80 €)
Chapitre 040	dépenses	Article 2813	+ 3287,88 € (3185.08 € + 102.80 €)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De valider la décision modificative n°1 du budget général et la décision modificative n°1 du budget**



assainissement comme présenté ci-dessus,

- De valider la durée d'amortissement de 5 ans pour les enfouissements de réseaux,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en place de cette décision.

Informations et questions diverses :

- **Journées Européennes du Patrimoine** : Marie Painparay présente le programme et informe qu'un flyer sera distribué début septembre. Elle précise qu'il y aura besoin d'élus volontaires pour des permanences dans les différents lieux à visiter. Le budget sera d'environ 3500 €.
- Le lancement de l'appel d'offres maîtrise d'oeuvre pour les travaux de l'église de Bazouges sera lancé prochainement.
- **Feu d'artifice du 20 juillet : organisation et sécurité à travailler.** Noël Perpoil précise qu'il n'y aura pas de parking ouvert à la Saboc. Les parkings se situeront au niveau du stade et du champ route de Cré. Les véhicules ne pourront quitter les parkings qu'une fois que tous les piétons auront évacués la zone. Nous aurons besoin de conseillers et de bénévoles pour assurer la sécurité des lieux.
- **Bilan réunion des associations (barnum, location de salles...).** Noël Perpoil précise que c'était l'occasion de remettre à niveau les règles de location de salles et expliquer les nouvelles règles d'utilisation des barnums de la CCPF à partir de 2025 (plus que 2 barnums à l'année, 1 gratuité et 1 payant – 590 € pour l'année).
- **Villages d'avenir** : Gwénaél de Sagazan rappelle que ce label permet d'obtenir de l'ingénierie gratuite. 2 projets à l'étude sur Bazouges-Cré sur Loir. Le premier un peu ambitieux de blocs de commerce (similaires à ce qu'a réalisé la Chapelle d'Aligné) à la place du Monument aux Morts de Bazouges qui serait déplacé. Un questionnaire sera réalisé fin août, début septembre à destination des administrés par le cabinet Albert. Ce projet regroupe 3 conditions (route passagère, du stationnement, sur axe des écoles). Le deuxième projet qui sera étudié avec les communes de la Chapelle d'Aligné et Crosnières est l'installation de résidences seniors. Jérôme Fauveau ajoute que c'est un véritable besoin pour nos aînés. Hervé Bois trouve que l'emplacement du bâtiment de la Paix rue du Maine serait un lieu à réétudier pour une résidence senior.
- Sentier le long du Loir : projet du Pays Vallée du Loir
- Report inauguration de la MAM : date à définir à la rentrée de septembre
- Elections des 30 juin et 7 juillet

<https://docs.google.com/spreadsheets/d/14dhmOLAoJc1jR9TdOGQKA2jQ3ltds4j8frs-YbGS27Q/edit?usp=sharing>

- Inauguration vieux bourg et boutique éphémère le jeudi 12 septembre avant théâtre l'Avare
- Pique-nique restaurants scolaires : Bazouges vendredi 28 juin et Cré mardi 2 juillet
- Reprise épicerie de Crosnières par Xavier Froger
- Recensement de la population du 16 janvier au 15 février 2025.
- 10 rue du Bourg Joly et bâtiment de la Paix : trouver une utilité ou les vendre ?
- Installation des panneaux de routes et chemins faite par la CCPF
- Dr Roger est à Mayotte jusqu'en novembre 2024

AGENDA :

- **Vendredi 14 juin – 18h30** : inauguration de la MAM **REPORTE**
- **Vendredi 14 juin 18h** : APE Ecole Gaston Chaissac – Fête de l'école – Salle polyvalente – Bazouges sur le Loir
- **Samedi 15 juin** : USBC – Tournoi – Club House – Stade
- **Vendredi 21 juin** : APEL Ecole St Joseph – Fête des prix – Salle polyvalente – Bazouges sur le Loir



- **Samedi 22 juin** : Art et Culture – Fête Champêtre – Salle polyvalente – Bazouges sur le Loir
- **Dimanche 23 juin** de 10h à 19h : Les Crins Verts – Portes ouvertes – Cré sur Loir
- **Vendredi 28 juin** 14h : Génération Mouvement – Bal – Salle polyvalente – Bazouges sur le Loir
- **Vendredi 28 juin 18h** – APE Ecole du Bourg Joly – Fête de l'école- Ecole du Bourg Joly- Cré sur Loir
- **Samedi 29 juin** : Cré Baz'Art Muzik – Festi Musik – Place Saint Martin – Cré sur Loir
- **20 juillet** : Familles Rurales Cré - Vide grenier (Bourg de Cré)
- **20 juillet à 23h : Feu d'artifice**
- **20 juillet** : Cré Baz'art et musik - Soirée guinguette (Place St-Martin)
- **21 juillet de 10h à 19h** : Les Crins Verts - Fête des crins verts

Août :

- **18 août de 10h à 19h** : Les Crins Verts - Portes ouvertes
- **31 août 19h30** : Maison Assistantes Maternelles Babizouges - Concert (Place de l'école-Bazouges)
- **31 août** : Société de boules de Fort St Vincent Bazouges - Concours de pétanque

Septembre :

- **01 septembre** : Art et Culture - Vide grenier (Terrain Val de Loir)
- **7 septembre** : Société boules de fort l'Union Cré sur Loir - Cochon grillé
- **12 septembre à 20h** : « **L'avare de Molière** » – **Théâtre de pleine air rue du Port à Bazouges – Inauguration vieux bourg et boutique éphémère ?**
- **14 septembre à 18h** : Familles Rurales Cré - Randonnée semi-nocturne (Hall de motricité Cré)
- **15 septembre de 10h à 18h** : Les Crins Verts - Portes ouvertes
- **21 et 22 septembre** : Journées du patrimoine
- **28 et 29 sept.** : APSPBC et Peloton Verly - Journées du patrimoine
- **27 septembre à 14h** : Génération mouvement Bazouges - Bal (Salle polyvalente)



- **Bilan des DIA :**

SECTION CADASTRALE	SUPERFICIE	NOM DU PROPRIETAIRE	ADRESSE DU BIEN	ACQUEREUR	DEMANDEUR	PRIX
AC 69	00 ha 18 a 27 ca	cts COTARD	15 rue de la Jarrière	BLANCHET Denis	SAS Sandrine MARADAN	110 000 €

Tour de tables des commissions :

COMMISSIONS 2020-2026 :

1. Aménagement et entretien de l'espace :
 2. Attractivité : **13/05/2024**
 3. Enfance-Jeunesse/Affaires scolaires/Restauration scolaire : **24/05/2024**
Marie Painparay informe qu'une rencontre est prévue le 2 juillet avec Restoria pour réfléchir et voir les différentes possibilités de restauration suite au départ en retraite du cuisinier de Cré.
 4. Patrimoine historique bâti :
 5. Assainissement : *Loïc Chauveau a participé à la 1^e réunion de travail sur le transfert de compétence eau-assainissement avec la CCPF. Les réunions vont s'enchaîner tout l'été. Les communes vont perdre la main sur le prix de l'eau à l'issue du transfert.*
 6. Associations/Sports/Loisirs/Fêtes et cérémonies : **30/05/2024**
 7. Finances-RH :
 8. Appels d'offres
 9. CCAS : *Marie-Bertille Jeanson sollicite des volontaires pour l'aider et l'accompagner au CCAS en l'absence de Patrice Roger. Elle rappelle également la date du repas des aînés le 10 novembre 2024.*
- Réunion de BUREAU :
 - Groupe de travail la Herse :
 - Commission « Impôts » :
 - Contrôle des listes électorales :

Fin de séance à 23 heures et 15 minutes.